

Besoin de conseils - Non-Etudiante en droit

Par **MEe**, le **31/05/2018** à **01:09**

Bonjour à tous.

Je m'adresse à vous car je pense que vous pourrez m'éclairer voir m'aider.

Pourriez-vous m'indiquer quelles sont les démarches légales à suivre afin d'avoir l'autorisation de faire un remake d'une série française. À qui m'adresser? Dois-je racheter les droits d'auteur? Peut-être connaissez-vous un site internet plus adapté pour ce sujet.

Voici quelques informations concernant mon projet.

Je suis installée à Londres depuis plusieurs années. Je me retrouve souvent à rigoler seule lorsque je fais allusion à une scène ou réplique culte d'un film français car mes chers amis britanniques ne voient pas de quoi je parle. J'ai donc décidé de traduire le script de ma série préférée, faire quelques changements afin de m'adapter à l'humour anglophone, ainsi que des changements concernant le sexe de certains personnages.

J'ai la chance d'être entourée d'artistes très talentueux qui m'ont aidée à monter une superbe équipe (Techniciens, acteurs...) Nous avons tourné quelques épisodes et ils font l'unanimité auprès de mon entourage. J'ai également été approchée par une marque de vêtements et accessoires, pour un placement de produit si je venais à publier la série sur Youtube. Voilà la raison principale pour laquelle je me pose ces questions d'ordre légale. J'aurais aimé en savoir plus afin de savoir quelles sont les démarches à suivre avant de ne publier la série au grand public.

Merci d'avance pour votre attention et réponses.

Marie

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/05/2018** à **08:39**

Bonjour

[citation] J'ai donc décidé de traduire le script de ma série préférée, faire quelques changements afin de m'adapter à l'humour anglophone, ainsi que des changements concernant le sexe de certains personnages. [/citation]

Est-ce que l'auteur, le réalisateur le producteur ... de votre série préférée sont au courant ?

Par **MEe**, le **31/05/2018** à **15:28**

Bonjour et merci à vous deux pour votre aide.[citation] Est-ce que l'auteur, le réalisateur le producteur ... de votre série préférée sont au courant ? [/citation]

Non, les membres de l'équipe de ma série préférée ne sont pas au courant car je n'avais pas commencé ce projet dans le but de le diffuser par la suite mais seule de la montrer à mes proches se trouvant à Londres et qui ne la connaissent pas. Mes amis ainsi que l'équipe qui m'aide sur à monter ce projet ne sont pas rémunérés car ils en profitent pour gagner de l'expérience. À présent je sais que je ne peux pas diffuser quoique ce soit avant d'avoir fait davantage de recherche. Merci à vous.

[citation] vous trouverez toutes vos réponses dans le Code de la propriété intellectuelle. Ce que je peux vous dire aussi, c'est de faire attention à l'Article L332-1 du CPI qui prévoit des sanctions en cas de contrefaçon (ça peut aller jusqu'à la saisie du matériel).

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006069414>

En espérant vous avoir éclairé. [/citation]

Merci pour ces informations très précieuses. Je vais m'empresse d'y jeter un oeil.

Par **MEe**, le **01/06/2018** à **02:44**

[citation] Est-ce que l'auteur, le réalisateur le producteur ... de votre série préférée sont au courant ? [/citation] Par ailleurs, comment puis-je contacter ces personnes? Où trouver leurs coordonnées? Me conseillez-vous de contacter directement la chaîne sur laquelle la série était diffusée?

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/06/2018** à **10:33**

Bonjour

Essayez plutôt de contacter la maison de production.
Je pense qu'il est possible de trouver les coordonnées sur le net.

Par **MEe**, le **01/06/2018** à **15:03**

Encore merci. J'ai trouvé leurs coordonnées et leur ai envoyé un message. Je n'ai plus qu'à

patienter et croiser les doigts.